



« Chaque jour, partout en France, ANTI COR et ses 6275 adhérents combattent la corruption sous toutes ses formes en menant un ensemble d'actions préventives, éducatives et judiciaires, afin de rétablir le lien de confiance des citoyens envers leurs élus.

ELISE VAN BENEDEEN
PRÉSIDENTE D'ANTICOR

anticor

LA CORRUPTION EN FRANCE, C'EST...

120 milliards d'euros par an¹ supportés par les contribuables

- ✗ 6,1% de notre PIB
- ✗ l'équivalent du budget de l'Éducation Nationale
- ✗ la moitié du montant des prestations de santé
- ✗ 4 fois le montant des prestations d'assurance-chômage

Un problème reconnu par les ménages et les entreprises

- ✗ 74 % des français estiment le personnel politique « plutôt corrompu »²
- ✗ Plus de 4 entreprises sur 10 considèrent la corruption, mais aussi le clientélisme et le népotisme, comme une source de problèmes dans les affaires³

Des réponses politiques et judiciaires encore insuffisantes

- ✗ Le GRECO (organe anti-corruption du Conseil de l'Europe) et l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) appellent régulièrement la France à faire davantage pour contrer la corruption au sein de l'Exécutif et des services répressifs⁴
- ✗ Les procédures en matière d'atteintes à la probité durent en moyenne 6 ans contre 1 à 2 ans pour les autres infractions⁵ : l'affaire des sondages de l'Élysée n'est ainsi toujours pas jugée, 10 ans après le dépôt d'une plainte par ANTICOR



La lutte contre la corruption
est au cœur de la crise de la
représentativité en France et l'action
de l'association me paraît essentielle
pour rétablir la confiance dans la justice
et dans le personnel politique.

PIERRE ADHÉRENT D'ANTICOR

anticor

7294 ADHÉRENTS, 19 ANS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET POUR L'ÉTHIQUE DANS LA VIE PUBLIQUE

ANTICOR œuvre depuis 2002 à rétablir le lien de confiance qui doit exister entre les citoyens et leurs représentants politiques et administratifs. Elle est l'une des trois associations agréées pour cela à la fois par la HATVP (Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Politique) et par le Ministère de la Justice (puis par le Premier ministre en avril 2021), avec Transparency et Sherpa.

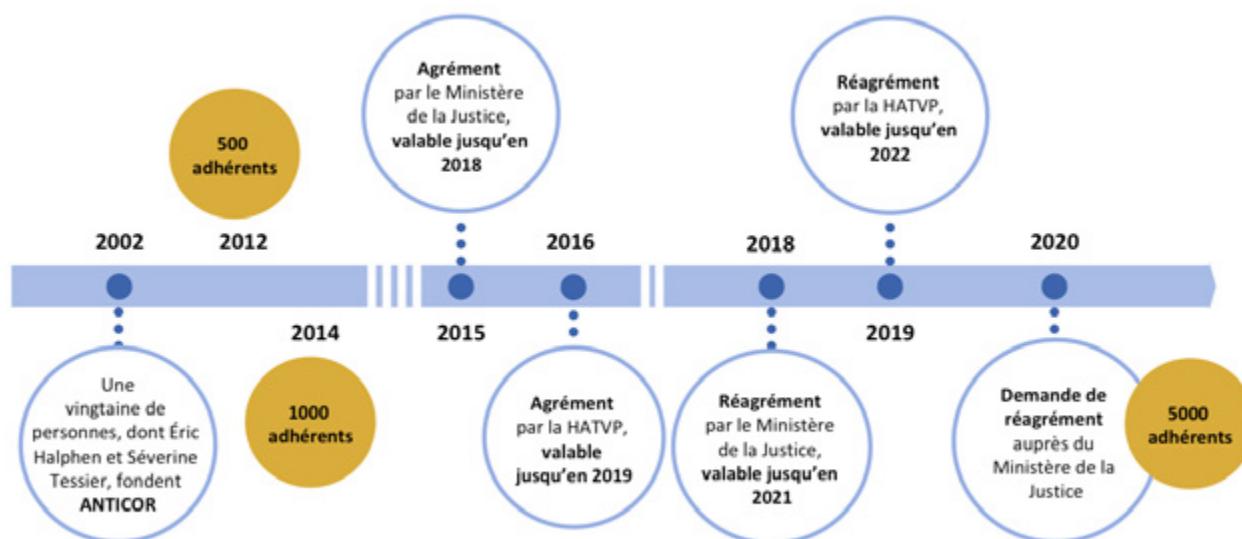
Association loi 1901, ANTICOR a pour objet de « mener des actions en vue de réhabiliter la démocratie représentative, de promouvoir l'éthique en politique, de lutter contre la corruption, la fraude fiscale ou toute autre atteinte à la probité tant sur le plan local, national et international. Elle milite pour un usage régulier des deniers publics ». Elle mène « des actions ayant un rôle d'éducation et de prévention à destination de tous les citoyens ».

Sous le terme de corruption, l'association vise « toutes les formes de malversations et de manquements, notamment les conflits d'intérêts, les abus de biens sociaux, les trafics d'influence, les détournements de fonds publics, la prise illégale d'intérêts et plus généralement toute atteinte à la probité publique ».

ANTICOR a vu ses adhésions multipliées par 4 depuis 2016 pour atteindre 5000 fin 2020 et plus de 6000 fin 2021 !

ANTICOR est une association transpartisane qui regroupe des citoyens engagés pour faire respecter des exigences démocratiques

ANTICOR est une association indépendante qui n'accepte ni subvention publique, ni don de personnes morales à but lucratif



anticor

LES 4 MISSIONS PRINCIPALES



PLAIDOYER

Contribution aux auditions parlementaires et propositions de réformes pour une législation plus éthique.



ACTION JUDICIAIRE

Dépôts de plaintes pour corruption, détournement de fonds publics, trafics d'influence ou toute autre atteinte à la probité.



PRÉVENTION

Sensibilisation et soutien des administrations en vue d'encourager des pratiques plus éthiques et transparentes.



INFORMATION ET ÉDUCATION

Sensibilisation des citoyens et particulièrement des jeunes aux dérives constatées et à leurs conséquences.



Le soutien de l'association ANTICOR en partie civile dans les dossiers d'atteinte à la probité des élus constitue un appui pour le parquet, en ce qu'il permet un échange sur les éléments juridiques du dossier mais également une approche complémentaire sur les atteintes portées aux valeurs républicaines, particulièrement utile lors des débats en audience.

CAROLINE CALBO
PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

anticor

FAIRE ÉVOLUER LA LÉGISLATION



Bien souvent, les avancées législatives proposées spontanément par le Parlement ou le gouvernement (loi Sapin, etc...) le sont en réaction à des scandales politico-financiers ponctuels et très médiatisés. Or seule une approche globale et systémique visant à rendre les règles plus effectives et les institutions plus efficaces sera de nature à faire changer durablement les mœurs de nos élus et fonctionnaires et endiguer ainsi les dérives de notre vie politique et économique.

Notre plaidoyer s'attache à renforcer dans la législation, de manière cohérente, les remparts contre les abus de pouvoir et la corruption que sont la transparence, l'égalité devant la loi, la séparation des pouvoirs, la liberté d'expression, le droit pour les citoyens de demander compte aux agents publics de leur administration, et leur égale admissibilité aux emplois publics.



Les élus de la République ne peuvent agir sans la confiance de leurs administrés.

ANTICOR participe vaillamment à ce combat démocratique dans l'intérêt de tous, notamment en orientant les réformes nécessaires à notre temps.

OLIVIER MARLEIX DÉPUTÉ

Les principaux thèmes de notre plaidoyer

L'association réalise un travail d'analyse et de plaidoyer qui mène à des propositions de réformes visant à :

Combattre la délinquance financière en lien avec la vie économique et promouvoir la transparence (lobbying, marchés publics, pantouflage...)

Combattre la délinquance financière en lien avec la vie politique (comptes de campagne, patrimoine des élus, casier judiciaire vierge, immunités)

Sanctionner plus fermement la corruption, les abus de pouvoir et les atteintes au bien public

Redonner à nos institutions des moyens réels de contrôle et de sanction

anticor

FAIRE ÉVOLUER LA LÉGISLATION



Le monde politique à l'écoute

ANTICOR contribue régulièrement à l'évolution de la législation en matière d'éthique et de probité en apportant son expertise aux commissions d'enquêtes parlementaires compétentes sur ces sujets : « Obstacles à l'indépendance du pouvoir judiciaire » (Mai 2020) ; « la réforme du financement de la vie politique » (9 février 2019) ; « Lutte contre la délinquance financière » (Octobre 2018) ; « Directive sur la protection des lanceurs d'alerte » (Juin 2018) ; « Moralisation de la vie politique » (Mai 2017) ; « Obligation de casier judiciaire vierge pour les candidats à une élection » (Février 2017).

Lutter contre l'impunité, des jurisprudences qui font date

Deux évolutions de jurisprudence essentielles obtenues en moins de 6 ans !

→ ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION

« aucune disposition constitutionnelle, légale ou conventionnelle ne prévoit l'immunité ou l'irresponsabilité pénale des membres du cabinet du Président de la République »⁶

→ ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION

un parlementaire est bien « en charge d'une mission de service public » et donc justiciable de l'article 432-15 du code pénal⁷.

Protéger ceux qui lancent l'alerte

ANTICOR a fondé en 2018, aux côtés de 16 associations et syndicats partenaires, la Maison des Lanceurs d'Alerte. Cette association loi 1901, forte de l'expertise de ses 17 membres fondateurs, a vocation à épauler les lanceurs d'alerte sur l'étude de leurs alertes, l'aide sociale et psychologique et l'aide financière.

Cette initiative vise à accompagner et protéger les salariés et fonctionnaires qui sont sur le point de signaler des dysfonctionnements dont ils sont victimes ou témoins dans leurs organisations mais ne peuvent le faire sans s'exposer à des représailles conséquentes.

En 2020, 38 % des lanceurs d'alerte accompagnés par la MLA ont signalé des faits de corruption.

← Trop de personnes se désintéressent de la politique. La moralisation de la vie politique pourrait permettre d'inverser cette tendance et les agréments d'ANTICOR délivrés par le Premier ministre et la HATVP sont à ce titre essentiels.

LAURENT ADHÉRENT D'ANTICOR

anticor

SAISIR LA JUSTICE



Combattre avec les armes du droit

ANTICOR est devenu un acteur important de la lutte judiciaire contre la corruption. Lorsque le parquet ne souhaite pas agir, lorsque les instructions sont bloquées, lorsqu'il est essentiel de faire entendre la voix de la société civile, l'association intervient. Elle convoque devant la Justice des responsables politiques et administratifs soupçonnés d'atteintes présumées à la probité, ceci quel que soit leur parti politique.

L'agrément d'ANTICOR pour agir en justice est limité à certaines infractions du code pénal. Son intervention est importante car seule une association agréée peut saisir un juge d'instruction dans ces dossiers.

L'action d'ANTICOR permet d'orienter la justice sur des champs largement négligés auparavant. Elle a ainsi mené à la mise en examen de Richard Ferrand malgré le classement initial du dossier par le parquet de Brest et permis qu'une enquête pénale soit ouverte contre Alexis Kohler suite au classement du dossier par le parquet de Paris. Elle a aussi abouti à l'ouverture de nombreuses enquêtes pour fraude (subventions agricoles illégales en Corse, etc) ou favoritisme (certains marchés du Grand Paris par exemple), toutes affaires qui seraient passées inaperçues en d'autres temps.

Nos deux agréments, outils indispensables à notre mission

Pour mener à bien ses actions et représenter l'intérêt général devant la justice, ANTICOR bénéficie de deux agréments :

- ✓ l'un délivré pour trois ans par la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP)
- ✓ l'autre délivré pour trois ans par le Premier Ministre

Sans le « sésame judiciaire » que représentent ces agréments, notre association se retrouverait extrêmement entravée dans sa capacité à agir en justice, au plus grand bénéfice d'une certaine culture de l'impunité.

PETIT LEXIQUE DES INFRACTIONS À LA PROBITÉ EN FRANCE⁸

Le fait pour un agent, un élu, une personne chargée d'une mission de service public de :

CORRUPTION Solliciter ou accepter des cadeaux ou avantages pour accomplir ou ne pas accomplir un acte de sa fonction.

DÉTOURNEMENT DE FONDS PUBLICS Détourner/soustraire des actes, fonds ou effets qui lui ont été confiés pour sa mission.

PRISE ILLÉGALE D'INTÉRÊTS Avoir (soi ou les siens) un intérêt dans une opération dont on a la charge d'assurer la gestion.

FAVORITISME Procurer ou tenter de procurer un avantage injustifié à un candidat dans un marché public.

CONCUSSION Exiger ou percevoir des contributions ou impôts qu'on sait ne pas être due, ou excéder ce qui est dû ou au contraire d'accorder des exonérations indues.

TRAFIG D'INFLUENCE Accepter des cadeaux ou avantages pour abuser de son influence réelle ou supposée en vue d'une décision administrative favorable.

NÉGLIGENCE Détourner/soustraire des actes, fonds ou effets qui lui ont été confiés pour sa mission non volontairement mais par négligence.

anticor

SAISIR LA JUSTICE

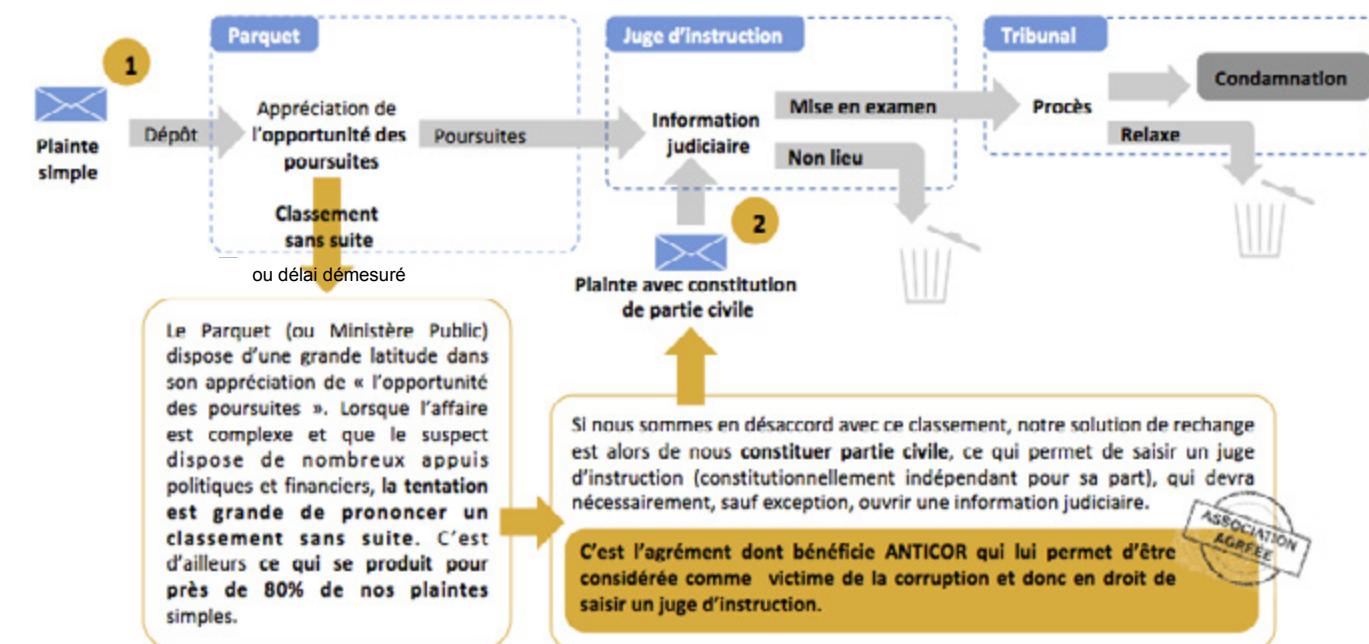


Le traitement des alertes

De nombreuses raisons peuvent amener des citoyens à faire appel à ANTICOR. **Le plus souvent, des citoyens saisissent l'association parce qu'ils sont témoins de pratiques du pouvoir qu'ils ne tolèrent plus.** Le contexte local peut être assez violent, soit que l'omerta règne, soit que des risques de représailles existent. Si l'alerte dont elle est saisie rentre dans son objet social, l'association la traite et apporte une réponse. Dans certains dossiers, il est jugé que l'intervention judiciaire d'ANTICOR est nécessaire, l'alerte remonte donc au conseil d'administration qui l'étudie et se prononce sur une éventuelle action.



L'intervention d'Anticor devant les tribunaux



Tous les jours, des citoyens se battent pour faire reconnaître leur intérêt à agir dans des affaires d'atteinte à la probité. Le soutien d'ANTICOR a été un levier incontestable pour établir la recevabilité de la partie civile.

MAÎTRE ETIENNE TÊTE
L'UN DES AVOCATS D'ANTICOR

anticor

SAISIR LA JUSTICE



Grands dossiers nationaux

Depuis 2010, ANTICOR a porté près de 115 dossiers au niveau national (<https://www.anticor.org/affaires>) et plus d'une centaine en région, en envoyant un signalement au procureur, en portant plainte ou en se constituant partie civile.

2010	2012	2013	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Sondages de l'Elysée	Dépenses de communication de Matignon	Guerini Vignoble SEMIACS	Grosdidier Étrennes sénatoriales Daniel Rolland IUT de Saint Denis AAE INA Gallet ATOS	Grand stade de Nice Vortex Dassault Brochant	Richard Ferrand Kazakhtgate	Mairie de Gouvieux FARECO Subventions européennes en Corse Experts de la HAS Alstom France Pierre ASAME Kohler Bourlin Grand Paris Mairie du Havre	Nouméa - Païta Vittel SENIM Vivre à Brest Negresco Benalla Sylvie Goulard Brédy Vie privée Secret des affaires La Plagne Girier	Debras Eric Dupont Moretti Rueil-Malmaison Tour Triangle Application Stop-Covid

Plaintes avec constitution de partie civile - Plaintes simples - Signalements, recours administratifs et autres

Certains de nos résultats

Affaire des « sondages de l'Elysée » : Claude Guéant, Patrick Buisson et d'autres proches de l'ancien président Nicolas Sarkozy ont été mis en examen en Août 2019 : en se constituant partie civile, ANTICOR a obtenu que l'affaire soit confiée à un juge d'instruction, 10 ans après que la plainte initiale ait été classée sans suite par le parquet de Paris.

Affaire Martial Passi : Suite au signalement d'un élu d'opposition et d'une plainte avec constitution de partie civile d'ANTICOR, l'ancien maire de Givors (69) a été condamné en Avril 2019 à 6 mois de prison avec sursis et une peine d'inéligibilité d'un an pour prise illégale d'intérêt : il avait embauché sa propre sœur comme directrice générale des services de la mairie de Givors.

Affaire INA / Mathieu Gallet : Soupçonné de favoritisme au bénéfice de deux sociétés de conseil alors qu'il présidait l'INA entre 2010 et 2014, Mathieu Gallet a été condamné à un an de prison avec sursis en Janvier 2018 (condamnation dont il a cependant fait appel - délibéré attendu en Février 2021) suite à une plainte avec constitution de partie civile d'ANTICOR en 2015.

Affaire des gîtes ruraux de Haute-Corse : Suite à une plainte d'ANTICOR en 2015, Paul Giacobi, ancien président du Conseil Général de Haute-Corse, a été condamné en Mai 2018 à trois ans de prison avec sursis, 25 000 € d'amende et cinq ans d'inéligibilité. La cour d'appel de Bastia avait mis en évidence un système clientéliste et un détournement de fonds publics de près de 500 000€.

 Pour les journalistes, l'association est à la fois le relai judiciaire d'enquêtes que le parquet ignore parfois, un interlocuteur sur les affaires en cours, et enfin un formidable centre de ressources grâce à l'expérience accumulée.

EMMANUEL LEVY JOURNALISTE

anticor

FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES



Chaque année en France, sont prononcées plus de 250 condamnations pour des atteintes à la probité publique. Outre les administrations ou élus nationaux, les collectivités territoriales exercent de multiples compétences et sont en contact avec divers publics : entreprises, associations, usagers, autres collectivités, administrations, etc. Pour ces différentes raisons, elles sont également exposées à des risques d'atteintes à la probité.

Pour autant, toutes les règles d'éthique et de probité ne sont pas instinctives. Le rôle d'ANTICOR consiste donc à recommander aux élus et aux collectivités un ensemble de « bonnes pratiques » afin de leur éviter de se trouver en situation d'infraction. ANTICOR les encourage par ailleurs à instaurer plus de transparence dans leur gestion afin de rassurer pleinement les citoyens.

Notre groupe local a envoyé les propositions d'ANTICOR aux 475 nouveaux maires ainsi qu'aux intercommunalités. Des journées de formation sont programmées depuis un an... Le plan d'actions est prêt dès la fin de la pandémie.

JEAN-FRANÇOIS
CO-RÉFÉRENT ANTICOR AUDE

ANTICOR interpelle et sensibilise les candidats aux élections

Depuis des années déjà, à chaque élection (municipale, régionale, présidentielle...) ANTICOR interpelle les candidats sur leurs engagements face aux problématiques d'éthique. Récemment, à l'occasion des élections municipales de 2020, ANTICOR a invité les candidats à intégrer dans leurs programmes ses « 30 propositions pour des communes plus éthiques » sur les thèmes suivants :

- ✓ Disponibilité des élus
- ✓ Prévention des conflits d'intérêts
- ✓ Reconnaissance du rôle des élus minoritaires
- ✓ Transparence de l'action publique
- ✓ Lutte contre la corruption
- ✓ Contrôle de l'action municipale
- ✓ Participation des citoyens aux décisions locales

Sur le terrain, les groupes locaux ont encouragé les candidats à prendre position publiquement sur ces propositions comme par exemple à Paris, Lyon, ou en Moselle.

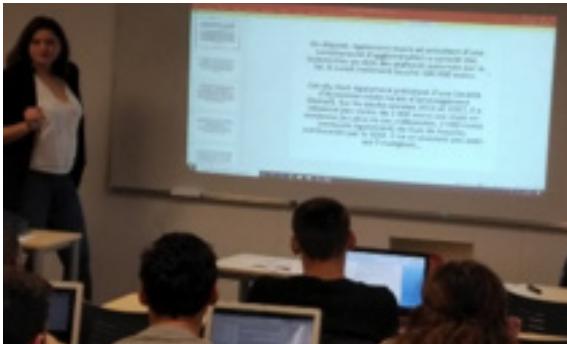
ANTICOR accompagne les élus qui veulent aller plus loin en matière d'éthique

Lorsqu'ANTICOR est sollicitée par des élus, l'association apporte des conseils pour la mise en place de mécanismes réalistes de contrôle et de surveillance et pour l'amélioration des processus décisionnels. L'association travaille par ailleurs sur des guides pratiques, bientôt disponibles pour les élus.

anticor

SENSIBILISER ET ÉDUQUER LE PUBLIC

Les groupes locaux d'ANTICOR organisent de nombreuses réunions avec leurs adhérents et avec le public afin d'échanger sur les sujets d'éthique, les actualités locales et proposer des actions.

**Les actions éducatives auprès des jeunes**

ANTICOR considère qu'il est fondamental de sensibiliser les jeunes générations aux dérives constatées en termes de probité qui détruisent nos institutions démocratiques et abîment le lien de confiance entre citoyens et élus. C'est pourquoi nous avons lancé en 2018 plusieurs démarches d'intervention dans les lycées au travers du mécanisme de la réserve citoyenne de l'Éducation Nationale.

Des membres de l'association interviennent déjà dans les écoles d'enseignement supérieur et préparent des séquences pour répondre à la demande croissante des enseignants et étudiants.

Les Ballades anticorruption

Outre de nombreuses réunions publiques ouvertes à tous, ANTI COR propose depuis 2019 des balades insolites dans les rues de Paris sur les traces des grandes affaires de corruption. Ces balades ont comme objectif de **sensibiliser les citoyens aux enjeux autour de la corruption en leur présentant des cas concrets** qui ont marqué l'Histoire du pays, de l'Ancien Régime aux affaires les plus récentes.

Il s'agit, sur un ton léger mais en s'appuyant sur un contenu rigoureux, de participer à une forme « d'éducation populaire » à l'éthique en politique. Deux itinéraires sont proposés à Paris, illustrant pour chacun différents aspects du plaidoyer d'ANTICOR pour plus d'intégrité.

**Les « Fiches Citoyens », boîte à outil du contrôle des institutions par les citoyens**

Rédigées par des spécialistes mais s'adressant à tous les citoyens, [ces fiches pratiques](#) indiquent comment contrôler le travail, les décisions et les dépenses de leurs élus et comment faire valoir leurs droits. Quelques thèmes abordés :

- ✓ Déposer plainte : quels risques ?
- ✓ Urbanisme : un outil citoyen de contrôle
- ✓ Comment déposer un recours administratif ?
- ✓ Comment contrôler les indemnités de vos élus locaux ?

- ✓ Comment contrôler un marché public ?
- ✓ Comment saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) ?

anticor

SENSIBILISER ET ÉDUQUER LE PUBLIC**Les Universités ANTICOR**

Rendez-vous annuel de l'association, les Universités sont ouvertes à tous et sont un lieu de débat sur les grandes interrogations de notre société en lien avec l'objet social d'ANTICOR.

Le temps d'un week-end, l'association se réunit et convie des spécialistes à venir partager leur expertise et à décrypter l'actualité ou les enjeux stratégiques de l'éthique publique. Au programme : tables-rondes, débats, formations et moments d'échanges conviviaux.

En 2019, notre table-ronde portait par exemple sur « [Les lobbies au chevet de la santé, est-ce bien normal ?](#) ». L'édition 2020, en ligne, s'est quant à elle penchée sur la [Vigilance citoyenne et notamment sur la république numérique](#).

Cérémonie annuelle de remise des Prix Éthiques et des Casseroles

Chaque année, l'association organise une soirée conviviale dont l'objet est de remettre des prix éthiques à des personnes qui ont contribué à défendre la probité publique. Elles sont lanceurs d'alerte, journalistes d'investigation, élus, artistes, chercheurs, personnalités politiques... L'objectif est de montrer que de nombreuses personnes de grande valeur se battent pour défendre la démocratie et l'intérêt général.

ANTICOR remet également des casseroles à ceux qui se sont illustrés par leur manque de probité et des pantoufles à ceux qui se sont illustrés par des passages publics / privés particulièrement choquants. En 2020, la cérémonie a notamment mis à l'honneur Denis BRETEAU, pour avoir dénoncé des marchés truqués à la SNCF ou Stéphane HOREL, pour son ouvrage « Lobbytomie » ([liste complète des personnes récompensées en 2020](#)).



« Je retrouve dans l'objet et le fonctionnement d'ANTICOR des caractéristiques de mon métier d'universitaire : l'objectivité dans l'analyse, l'éducation à la citoyenneté, l'exigence de probité publique et l'engagement en faveur des valeurs de la République. »

PAUL CASSIA, ÉCRIVAIN, PROFESSEUR AGRÉGÉ DE DROIT, UNIVERSITÉ PANTHÉON-SORBONNE

anticor

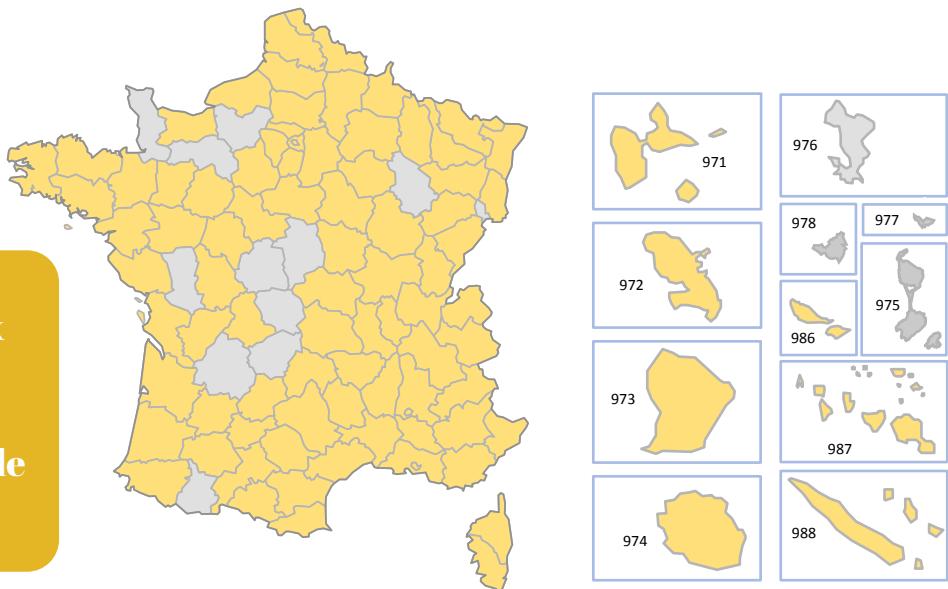
ZOOM SUR LES GROUPES LOCAUX

Les Groupes Locaux prolongent l'action dans les régions

Animés par un ou deux référents bénévoles nommés par le Conseil d'Administration, les Groupes Locaux réunissent les adhérents autour de groupes de travail ou de discussion, organisent des débats et réunions de sensibilisation, assurent une veille de terrain permanente.

Au-delà des affaires nationales très médiatisées, les Groupes Locaux détectent les dysfonctionnements et signalent si nécessaire les atteintes à la probité aux Procureurs de la République de leur département. Ils permettent ainsi la mise en œuvre de l'action publique, y compris dans des affaires plus simples touchant par exemple des administrations locales ou des élus de petites communes rurales. A ce jour, plus de 150 signalements locaux ont ainsi été transmis.

Nos 92 Groupes Locaux couvrent la plupart des départements et territoires de métropole et d'outre-mer.



« ANTICOR peut s'engager quelle que soit la taille de l'affaire, y compris lorsqu'elle est tout à fait locale comme par exemple sur les décisions d'urbanisme prises dans l'intérêt d'un élu local. Il est capital de ne pas laisser passer les dérives d'un « petit » élu qui ont un impact local moral conséquent. Et qui sait, cet élu local pourrait faire une carrière nationale !

DIDIER MELMOUX COORDINATEUR DES GROUPES LOCAUX

contact anticor

37-39 avenue Ledru Rollin, CS 11237, 75570 Paris Cedex 12 - France

Contact Presse National :

communication@anticor.org | 06.52.60.75.05

Contacter un groupe local dans le département xx:

glXX@gl-anticor.org (exemple : gl75@gl-anticor.org pour Paris)



La corruption, quelle qu'en soit ses formes, contrevient à l'un des principes cardinaux de notre République : l'égalité. Regrettant que tout ne soit pas spontanément mis en œuvre par les gouvernements ou les législateurs pour lutter contre ces dérives, il est important que les citoyens puissent se fédérer au travers d'ANTICOR, pour conduire un changement des mentalités et préserver notre démocratie des trop nombreux coups qui lui sont encore portés.

1. « The Cost of Non-Europe in the area of Organised Crime and Corruption », European Parliamentary Research Service, Mars 2016.

2. « Baromètre de la confiance politique », CEVIPOF, Janvier 2019

3. Eurobaromètre sur la corruption 2014.

4. « Rapport d'évaluation, France, cinquième cycle d'évaluation », GRECO, Janvier 2020 et [OCDE](#).

5. « Rapport du Pôle d'évaluation des politiques pénales », Ministère de la Justice, Février 2019

6. Cour de cassation, chambre criminelle, 19 décembre 2012, n° de pourvoi : 12-81043 (Selon la Constitution, le Président de la république ne peut faire l'objet d'une enquête durant son mandat. Dans le dossier des sondages de l'Élysée, qui vise de proches collaborateurs de Nicolas Sarkozy, la Cour d'appel avait retenu que l'implication de ces collaborateurs risquait de porter atteinte à l'inviolabilité du président. Cet arrêt de la Cour de cassation a donné raison à ANTI COR, permettant à l'enquête de se poursuivre).

7. Cour de cassation, chambre criminelle, 27 juin 2018, n° de pourvoi: 17-84804 (Explication : Accusé de **prise illégale d'intérêts**, délit qui ne peut être reproché qu'à une personne « en charge d'une mission de service public », un député avait affirmé que sa fonction ne le faisait nullement entrer dans cette catégorie. La chambre criminelle de la Cour de cassation l'a détrompé, comme ANTI COR le demandait)

8. Définitions sommaires, les définitions légales exactes se trouvent aux articles 432-10 et suivants du code pénal.

OLIVIER ADHÉRENT D'ANTICOR